

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 08 septembre 2011, 20h30

Date de convocation : le 2 septembre 2011

Date d'affichage : le 2 septembre 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Procurations : 0

Votes : 17

Le 08 septembre 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Claude RENO, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON.

Absents excusés : Alexandra PORCHER, Chantal GALATI,

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2011.77 : Informations diverses

La Croix Rouge a mis un **conteneur à vêtements** à disposition de la commune depuis quelques mois. Elle souhaitait le retirer, le conteneur étant plein trop vite, les vêtements étant parfois mis en vrac et beaucoup étant irrécupérables et leurs moyens en bénévoles étant par ailleurs insuffisants. Après discussion, elle accepte de le maintenir, mais il sera déplacé dans la partie ouverte de la zone déchetterie.

Les Bouillonnantes : Le spectacle du soir sur Noyen a rassemblé 450 personnes.

Antennes de téléphonie : il a été procédé à la mesure des champs électromagnétiques avant installation et modification des antennes. De nouvelles mesures seront faites après.

Comice agricole 2012 : la commune de Ligron qui devait assurer l'organisation du comice agricole 2012 a informé Noyen qu'elle n'en avait pas l'intention. Si Ligron confirme cette décision, Noyen devra rapidement prendre une décision pour 2012.

Le **prix** du repas du restaurant scolaire payé au prestataire a augmenté de 1,713%.

2011.78 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

32 : achat véhicule Fiat Ducato, Garage EMERY Sylvain (72430 Noyen sur Sarthe) pour un montant total de 14130,44€HT

33 : travaux de réfection d'un angle de mur garage Gendarmerie, EMERY Régis (72430 Tassé) pour un montant 735€HT

34 : travaux de réfection d'un muret à la médiathèque, EMERY Régis (72430 Tassé) pour un montant 1757,50€HT

35 : prestation de nettoyage des murs, plafonds,... de la cuisine du restaurant scolaire, TEN SERVICES (72200 La Flèche) pour un montant de 560€HT

36 : après consultation de 3 entreprises pour le remplacement de matériels du stade, INTERSPORT (53940 St Berthevin) a été retenue pour un montant de 1599,60€TTC

37 : après consultation de 3 entreprises pour le transport des élèves au Gymnase de Noyen, 2 entreprises ont répondu. SA DAUMIN (72200 La Flèche) a été retenue pour un montant de 9072€TTC pour 36 semaines (252€ par semaine)

38 : après consultation de 2 entreprises pour le nettoyage de façade pour logement locatif, TSF Madeline (53810 Changé) a été retenue pour un montant de 1426,83€TTC

39 : après consultation de 3 entreprises pour la vérification du matériel de cuisson au restaurant scolaire et salle polyvalente, MECCAT (72300 Sablé sur Sarthe) a été retenue pour un montant de 825,24€TTC

40 : après consultation de 3 entreprises pour le nettoyage des hottes de cuisine et bouche aspirante au restaurant scolaire et à la salle polyvalente, SANI-OUEST (72230 Arnage) a été retenue pour un montant de 860€HT

41 : après consultation de 4 entreprises pour la mission de sécurité protection de la santé pour le projet de la maison médicale, Marlène et Christophe PIERRE (72100 Le Mans) a été retenue pour un montant de 2226€HT

42 : après consultation de 3 entreprises pour la mission de contrôle technique (L+SEI+HAND+HANDCO+VIE) pour le projet de la maison médicale, SOCOTEC (72100 Le Mans) a été retenue pour un montant de 4155€HT.

2011.79 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.17 à n° 2011.26. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2011.80 : Opération maison médicale : vente terrain

Suite à la délibération du conseil municipal du 22 juin 2011 définissant les conditions de vente d'un terrain à la SCI Oftadeh Marchand, l'avis du Service France Domaine a été demandé concernant le prix de vente du terrain. Par courrier du 22 juillet, le Service a donné son accord au prix de vente de 1,524€HT le m². Le conseil municipal charge le Maire de la vente.

2011.81 : Bail du presbytère

Le bail du presbytère arrive à échéance le 14 septembre 2011. Monsieur le Maire rappelle les conditions du bail existant et propose de renouveler le bail avec les modifications suivantes :

- le bail porte seulement sur les locaux et terrain sis section AC n° 152 et 153.
- durée du bail : 6 ans au lieu de 3 ans
- loyer annuel de 650€ fixe pendant 3 ans et révisé dans 3 ans en fonction de la valeur de l'indice IRL.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

2011.82 : Repas des têtes blanches

Comme chaque année, un repas ou un colis est offert aux personnes de la commune de plus de 70 ans, ou atteignant cet âge dans l'année. Le repas aura lieu dimanche 20 novembre 2011, à 12 heures 15, à la salle polyvalente.

Les inscriptions (repas ou colis) seront prises en Mairie, au club du 3^{ème} âge et à la résidence « les Métiers », jusqu'au jeudi 10 novembre.

Une personne de moins de 70 ans accompagnant une personne de plus de 70 ans et les personnes de moins de 70 ans inscrites au club du 3^{ème} âge ou habitant la résidence « les Métiers » pourront bénéficier du repas pour une participation fixée à 20€.

Les personnes payant leur repas devront s'inscrire en Mairie uniquement.

2011.83 : Subventions aux associations

Comité de jumelage : une subvention de 72€ est accordée à l'association pour participation à l'animation publique « les Bouillonnantes ».

Association « le jardinier Sarthois » : une subvention de 119€ (50% du coût) est accordée pour participer à l'achat d'une banderole identifiant la section de Noyen dans les manifestations.

Un crédit de 191€ est inscrit article 6745, subventions, et prélevé article 022 dépenses imprévues.

2011.84 : Personnel communal

2011.84.1 : contrat de prévoyance, modification au 01 janvier 2012

Le personnel communal a souscrit en 1999 un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » géré par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Les conditions générales du contrat et le taux de cotisation sont modifiés au 01 janvier 2012. Le personnel communal sera informé des nouvelles conditions proposées et fera son choix.

Bien que la commune ne soit pas partie prenante au contrat, il est demandé au Maire de signer la convention à intervenir comme étant « l'autorité en tant qu'employeur ». Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat à ce titre, et tout document nécessaire à la gestion du contrat.

2011.84.2 : emploi occasionnel

Pour faire face à une surcharge de travail aux services techniques, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un agent non titulaire, à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée de 6 mois.

2011.85 : Accueil de loisirs d'automne 2011

Monsieur le Maire présente le programme de L'ALSH d'automne qui se déroulera du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011 à la garderie municipale de 9h00 à 17h30. Un accueil en garderie est possible de 7h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00 au tarif habituel de la garderie.

Seront accueillis au maximum :

- 8 enfants de moins de 6 ans
- 24 enfants de 6 ans au CM2

Les tarifs sont prévus dans la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2010 (tarification modulée).

Afin d'assurer ce programme, le conseil municipal décide

- de recruter 2 animateurs rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, selon le nombre d'heures faites.
- d'affecter le personnel communal nécessaire pour la restauration, l'entretien des locaux et les tâches liées à l'ALSH.

Le budget matériel pédagogique est estimé à 100€.

Le conseil municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à prendre toute disposition nécessaire.

2011.86 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

2011.86 1 : -participation à l'étude de faisabilité avec CC Loué-CC Vègre et Champagne

Par délibération du 28 juillet 2011, le conseil municipal a retenu de participer à l'étude de faisabilité sur le rapprochement des deux communautés de communes Vègre et Champagne et Pays de Loué et l'entrée dans la nouvelle structure de Noyen et Tassé. En conséquence, le conseil municipal décide de recruter un agent non titulaire pour besoin occasionnel, sur les bases suivantes :

- grade : attaché
- indice de rémunération : IB 500
- durée : du 12 septembre 2011 au 11 novembre 2011
- quotité :5h par semaine

2011.86.2 : - participation aux commissions de travail de l'étude

Des commissions de travail sont mises en place dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le rapprochement des deux communautés de communes Vègre et Champagne et Pays de Loué et l'entrée dans la nouvelle structure de Noyen et Tassé. Les élus suivants y participeront :

- commissions « aménagement de l'espace-économie-voirie » et « environnement » : Jean-Louis MORICE et Claude RENOU
- commissions « social-santé » et « culture-sport-tourisme » : Marie-Madeleine AUTRET et Chantal GALATI.

2011.87 : Urbanisme :

- Aléa sismique :

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'une nouvelle réglementation sismique. Le département de la Sarthe était classé en intégralité en zone de sismicité zéro. Désormais il est concerné par les aléas sismiques faibles et très faibles. La commune de Noyen est classée en zone d'activité faible.

Ce classement a des incidences notamment sur :

- l'Information Acquéreurs Locataires (IAL)
- les règles de construction de bâtiments nouveaux de catégorie III (exemple : établissements scolaires) et IV et sur certaines modifications
- le document d'information communal sur les risques majeurs.

- Modification simplifiée du PLU pour suppression de la limite des 20mètres par rapport à l'alignement de voirie.

Le dossier sera revu ultérieurement.

2011.88 : Rapport annuel du service d'assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement pour l'année 2010. Ces services sont affermés auprès de la Compagnie Fermière de Services Publics (C.F.S.P.), qui fait partie maintenant du groupe VEOLIA Eau, par un contrat de délégation de service public de 12 ans à compter du 01 janvier 1999, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Le rapport du délégataire sur le service d'assainissement est à la disposition du public.

données chiffrées

population totale 2 538

nombre habitants desservis estimé : 1 674

abonnés 912(-11)

volume facturé 72 107 m³ pour 12 mois (75 242 l'année précédente soit -4,16%)

longueur du réseau 26 kms (séparatif, unitaire et pluvial et canalisations refoulement)

Il existe 9 postes de relèvement, 142 bouches et avaloirs, 558 regards, 3 déversoirs d'orage et une station d'épuration de 2 150 équivalents habitants.

La station a reçu 118 364 m³ sur l'année (103 790 l'année précédente). Les rendements épuratoires sont bons. 504 m³ de boues ont été évacués (33,8 t de matière sèche).

Le Fermier a perçu 76 617€ (77 912€ l'année précédente) de produit net d'exploitation et la commune 51 160€ de surtaxes (52 027€ l'année précédente).

Le fermier fait un certain nombre de propositions d'amélioration

- télégestion de 4 postes de relèvement
- mise en place d'un débitmètre en entrée de la table d'égouttage avec prise d'échantillon
- mise en place d'une régulation de l'oxygène dans le bassin d'aération

facture

Monsieur le Maire présente les différents éléments constitutifs d'une facture d'assainissement pour **120 m³** :

	Prix 31/12/2010	montant 01/01/10	montant 01/01/10	N/N-1
Part délégataire		119,74	120,14	0,33%
Abonnement		18,54	18,94	2,16%
Consommation	0,8433	101,20	101,20	0,00%
Part collectivité		81,02	81,02	0,0%
Abonnement		9,86	9,86	
Consommation	0,5930	71,16	71,16	
Organismes publics		20,60	21,60	0,00%
Modernisation réseau collecte	0,1800	21,60	21,60	0,00%
Total €HT		222,36	222,76	0,18%
Total TTC		234,59	235,01	0,18%
Prix TTC au m³		1,95	1,96	0,51%

Endettement du service assainissement

Il n'y a plus d'emprunt en cours depuis 2008.

Travaux communaux 2010 : pas de travaux d'investissement.

2011.89 : Rapport annuel du service d'eau potable

Le service d'eau potable de la commune est assuré par le syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Chantenay Villedieu (SIAEP). Le service est affermé auprès de VEOLIA.

Le rapport 2010 du délégataire (VEOLIA) et du SIAEP sont à disposition. Pour une consommation de 120m³, le prix du m³ à Noyen est de 1,97€TTC, soit + 3,65%.

Le rendement du réseau de distribution est de 84,4%.

Le marché remplacement des branchements en plomb à Loué et Noyen pour 2010 est de 268 812€.

2011.90 : Délibérations fiscalité locale

1 - fiscalité directe

Monsieur le Maire présente l'état des délibérations votées antérieurement et applicables en 2011, relatives aux taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti et Cotisation foncière des Entreprises (CFE). Il présente les modifications possibles, notamment de modulation des taux d'abattements en matière de taxe d'habitation et de base minimale de CFE.

2 - fiscalité de l'urbanisme

Monsieur le Maire présente le nouveau dispositif de la taxe d'aménagement à compter du 01 mars 2012 qui remplacera alors la taxe locale d'équipement, la taxe départementale CAUE et la taxe départementale sur les espaces sensibles, et en 2015 au plus tard la participation pour voirie et réseau (PVR) Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU, sauf si la commune y renonce. Des dérogations et des modulations par secteur peuvent être décidées. Son taux est de 1% sur une valeur d'assiette prévue au code de l'urbanisme. C'est une recette d'investissement.

3 - fiscalité indirecte et droits indirects

Monsieur le Maire rappelle les délibérations existantes (taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles).

Il attire l'attention du conseil municipal sur l'institution de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui n'est pas instaurée sur Noyen et de la taxe sur les friches commerciales.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne rien modifier aux délibérations existantes.

2011.91 : Questions diverses

2011.91.1 : bilan de la garderie en août

A titre expérimental, et suite à préinscription, une semaine de garderie avait été organisée la première semaine d'août, à la suite de l'accueil de loisirs de juillet,

pour un effectif prévisionnel de 20 enfants. 25 préinscriptions avaient par ailleurs été enregistrées pour la semaine précédant la rentrée scolaire.

Le bilan fait apparaître une fréquentation bien moindre, surtout pour la 1^{ère} semaine d'août, dix enfants maximum étant présents. Le conseil municipal devra se positionner sur ce point pour 2012.

2011.91.2 : partenariat avec le collège Marcel Pagnol

Jérôme FONTAINE, rapporteur de la commission environnement fait part d'une demande du collège Marcel Pagnol pour un partenariat avec une classe de 3^{ème}. Cécile DENOUAL, membre de la commission environnement et de l'équipe éducative qui porte le projet présente celui-ci. La classe va travailler sur un thème, l'eau en l'occurrence, et la réduction de sa consommation sous différents angles. Le projet s'inscrit dans l'optique d'obtenir un label européen « éco-école ». L'un des volets serait la réalisation d'un projet concret en collaboration avec les services de la commune, qui pourrait être l'installation d'un récupérateur d'eau et des échanges entre les services techniques et la classe autour du thème de l'eau. Le conseil municipal donne son accord de principe pour la participation à l'étude et à la réalisation d'un projet. La commission environnement sera le relais entre la commune et l'équipe éducative.

2011.91.3 : circulation piétonne secteur la Madeleine

Jean-Louis MORICE rend compte de sa visite sur le terrain avec les services du conseil général.

- il paraît possible de continuer le trottoir entre l'entrée de la Madeleine qui comporte déjà un trottoir et le canal. Toutefois, des barrières de protection devront être installées côté étang.

- un trottoir ne peut pas être construit de l'autre côté.

- un stop sera installé à l'intersection CR 147 et RD 35, (route coté Haute Madeleine).

- les piétons de la Haute Madeleine chemineront via la VC 147, traverseraient la RD 35 pour rejoindre le trottoir. Pour sécuriser la traversée de la RD 35 au niveau de la VC 147, un passage piéton serait mis en place. Compte tenu de la configuration des lieux, les panneaux d'entrée-sortie de bourg seraient déplacés, le secteur se trouvant ainsi en agglomération.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif vise à établir un cheminement sécurisé, même s'il rallonge éventuellement le parcours pour certains.

Ces propositions seront examinées pour le budget 2012.

Prochaine réunion du conseil municipal le 13 octobre 2011